

**Séance du 17 mars 2025 à 19 heures 00****SÉANCE ORDINAIRE**

**Présidence :** Monsieur Aloys BAUDET

**Ordre du jour :**

1. Présentation par le SIACG de la nouvelle plateforme CMNet.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2025.
3. Communications du bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Maire et des Adjointes.
5. Représentation du Conseil municipal à la Fondation immobilière.
6. Rapport des commissions.
7. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
  - a) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 destiné à couvrir le coût des travaux pour la construction d'un éco-point au chemin de la Messin (projet de délibération n° 311/25).
8. Présentation des comptes 2024 de la commune.
9. Propositions du Maire et des Adjointes.
10. Propositions individuelles et questions.
11. Naturalisations (huis clos).

**Présents :** Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN et Brett THEUS

**Exécutif :** M. Christophe SENGLET, maire  
Mme Anne MEYLAN, adjointe  
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe

**Procès-verbal :** Mme Emmanuelle MAIA

\*\*\*\*\*

**M. A. Baudet**, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h. En l'absence de remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité.

## **1. Présentation par le SIACG de la nouvelle plateforme CMNet**

**M. Marc Bernillon** indique que **M. Jonathan Malfoy** et lui-même sont venus présenter la nouvelle plateforme CMNet, qui remplacera l'actuelle. La première version date de 2003, aussi était-il temps de la relooker et d'offrir des versions à jour et modifiables pour répondre aux nouveaux besoins. Un groupe d'utilisateurs du SIACG a été constitué ; celui-ci a validé les évolutions, depuis la transformation de base. Choulex stocke depuis 2016 des données sur son CMNet, un historique qui reste à la disposition des élus.

**M. J. Malfoy**, qui présente le nouveau processus de connexion avec la double authentification, plus sécurisée, précise que la plateforme est désormais compatible avec tous les formats d'écrans (smartphone, tablette, ordinateur, mode sombre, etc.). **M. J. Malfoy** décrit brièvement la page d'accueil projetée à l'écran, qui permet aux élus de paramétrer à tout moment leurs propres favoris et d'effectuer des recherches sur l'ensemble de la plateforme. Tous les documents relatifs aux séances (Conseils municipaux et commissions) sont téléchargeables, soit individuellement soit globalement dans un dossier compressé. CMNet offre aussi un calendrier avec différents affichages (quotidien, hebdomadaire, mensuel) ; l'utilisateur peut s'y abonner et synchroniser automatiquement celui-ci avec son propre agenda, qu'il soit personnel ou professionnel.

**M. M. Bernillon** souligne que l'agenda, purement informatif, ne remplace en aucun cas les convocations officielles.

**M. J. Malfoy** poursuit sa présentation avec l'annuaire, qui regroupe l'ensemble des Conseillers municipaux et membres de l'Exécutif. L'historique est entièrement automatisé. L'onglet « documents » permet d'effectuer une recherche sur le site.

**M. J. Malfoy** conseille néanmoins aux élus d'utiliser la barre de recherche évoquée plus haut, qui permet non seulement de rechercher un mot-clé dans les titres des fichiers, mais aussi dans leur contenu avec un tri paramétrable par type de document, de contenu, de date, d'objet ou autre.

La nouvelle plateforme CMNet de Choulex sera active dès le 27 mars prochain.

Pour valider le système de double authentification, les élus voudront bien s'inscrire sur le portail [self.siacg.ch](http://self.siacg.ch) afin de créer leur propre jeton.

Les éventuels problèmes de connexion seront à annoncer à la Mairie, qui informera le SIACG.

**M. M. Bernillon** présente un exemple de création de jeton en dispensant quelques explications techniques. Un « guide de connexion rapide » sera mis à disposition des utilisateurs, et un « guide des utilisateurs » est en cours de réalisation.

En l'absence d'autre question, **M. A. Baudet** remercie et libère **MM. M. Bernillon** et **J. Malfoy**.

*Départ de **MM. M. Bernillon** et **J. Malfoy**.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2025**

**M. A. Baudet** passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 17 février 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

### **3. Communications du bureau du Conseil municipal**

**M. A. Baudet** annonce l'entrée en force de :

- la décision de l'AG de l'ACG du 20.11.2024 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal (FI), d'une subvention d'investissement de Fr. 7'000'000.- à la Ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges ;
- la décision de l'AG de l'ACG du 11.12.2024 d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de Fr. 450'000.- pour la porter au montant de Fr. 800'000.-.

La commune de Bernex a envoyé une invitation pour la 46<sup>e</sup> course pédestre à travers le coteau le samedi 12 avril. **M. A. Baudet** tient celle-ci à la disposition des intéressés.

### **4. Communications du Maire et des Adjointes**

**Mme A. Meylan** annonce que :

- Avec les représentants du canton, elle a fait le tour des points lumineux qui ne seront plus allumés sur les routes cantonales dans le cadre d'Optimalux. Cela concerne trois lampadaires entre la route des Jurets et la route de Choulex, huit sur la route de Meinier, trois sur la route de la Capite. Ces mesures seront mises en place sur toute la rive gauche dès le 7 avril.
- Concernant les routes communales, et en complément à l'annonce faite par **Mme A. Meylan** lors de la dernière séance du Conseil municipal, les horaires d'extinction seront modifiés, étant précisé que tous les coffrets ne peuvent être paramétrés à l'identique. L'intensité des lampadaires sera baissée à 50 % entre 22 heures et 1 heure sur les routes de Choulex, Gouille-Noire, Chevrier, Briffods. Puis ceux-ci seront éteints entre 1 heure et 5 heures. Les lampadaires de Bonvard, dont l'intensité ne peut être réduite, seront éteints de 1 heure à 5 heures. Concernant le chemin des Princes, dont les nouveaux lampadaires seront branchés sur l'éclairage cantonal, l'intensité sera réduite à 10 % entre 1 heure et 5 heures. Les SIG mettront dès que possible ces mesures en place.
- Renseignements pris, les SIG ont provisoirement remplacé deux luminaires qui ne fonctionnaient plus, à Bonvard, par des modèles différents. Une fois réparés, les deux luminaires seront réinstallés.
- Le repas de soutien du FC Choulex s'est déroulé le 7 mars. La nouvelle équipe qui avait pris l'organisation en charge s'est très bien débrouillée pour cette première. Le nouveau lave-vaisselle a été bien apprécié et son emplacement jugé très fonctionnel.
- La commission Animation-Culture-Sports (ACS) a validé la venue d'un spectacle pour enfants de « Vélo-scène » le 16 mai à 17 heures au stade. Le GIAP a été invité à venir goûter au stade afin de profiter du spectacle.
- Deux arbres ont été plantés dans la nouvelle partie du cimetière afin de l'agrémenter quelque peu et d'offrir de l'ombrage ; d'autres plantations sont prévues pour le jardin du souvenir.

- Les enrobés et marquages devant les arrêts de bus Choulex ont été réalisés. Les marquages tactilo-visuels destinés aux personnes malvoyantes doivent encore être effectués par le canton.
- Le passage pour piétons situé à la route de Choulex (avant la Croix) sera déplacé la semaine prochaine à la route des Jurets.
- Les travaux du carrefour chemin des Princes/route de Pressy seront réalisés pendant la deuxième quinzaine d'avril, soit durant les vacances scolaires. La commune diffusera un tous-ménages concernant ces travaux importants (dates et déviations mises en place pour les usagers).

**Mme D. Krähenbühl** explique que :

- Le déplacement du passage piéton de la route de Choulex aura des impacts sur la traversée de la route par les enfants. La commune a décidé de déplacer les deux patrouilleurs scolaires. L'un sécurisera la traversée de la route des Jurets, l'autre celle de la route de Choulex au niveau du chemin de Bellecombe. Par conséquent, il n'y aura plus de patrouilleur scolaire devant le parking de la salle polyvalente jusqu'à nouvel avis. Une lettre sera distribuée aux élèves à la fin de la semaine prochaine. **Mme D. Krähenbühl** espère que la commune aura un peu plus d'informations de la part du canton sur la date de cette intervention afin de se synchroniser.
- **Mme D. Krähenbühl** revient sur la demande de **Mme C. Schaub** lors de la dernière séance concernant une présentation des gardes ruraux. La commune attend une réponse de leur service. L'Exécutif se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'organiser cette rencontre au début de la prochaine législature, afin d'éviter une seconde réunion pour les nouveaux élus.
- L'Exécutif a décidé d'augmenter le prix des repas du restaurant scolaire de 50 centimes, car le prix actuel ne couvre pas les dépenses. Cette légère hausse ne couvrira malgré tout pas les coûts. La commune lancera prochainement un appel d'offres en vue de renouveler le mandataire. Le tarif sera réactualisé si possible dans le bon sens l'année prochaine.
- Concernant le renouvellement du patrimoine arboré, Sitel a terminé les plantations.
- Le repas des aînés du 9 mars s'est très bien passé. Tous les participants ont eu beaucoup de plaisir et ont jugé le repas excellent.
- La soirée préventive avec Stop Suicide qui a eu lieu le 14 mars s'est également très bien passée, malgré le peu de participants. Le spectacle était formidable et la troupe, formée de jeunes comédiens, excellente. Les personnes présentes ont eu beaucoup de plaisir et les échanges ont été fort intéressants. Un petit dépliant est à disposition à la réception ; celui-ci rappelle les numéros d'urgence, les personnes-ressources, les sites internet.
- Le CERN organise une séance d'information le 1<sup>er</sup> avril au centre horticole de Lullier à 19 heures. La population sera informée via un tous-ménages qui a été envoyé par le CERN. Cette information figurera sur le site internet de la commune.

**M. C. Senglet** annonce que :

- L'inauguration du local voirie-feu de Vandœuvres se déroulera le 5 avril dès 10h30. Les Conseillers municipaux recevront une invitation.

- Le conseil intercommunal du groupement SIS se réunira le 27 mars afin de discuter de nouveau sur le règlement d'intégration des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires. Le vote dudit règlement est de la compétence du comité ; le conseil intercommunal, qui se prononcera le 22 mai, sera invité à donner un préavis que le comité suivra ou pas. Les communes ont fait part de leurs questions par écrit. À l'heure actuelle, quatre compagnies se sont inscrites pour intégrer le groupement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : Cologny, Chancy, Vernier et Versoix. Deux autres souhaiteraient intégrer le GSIS le 1<sup>er</sup> janvier 2027 : Bellevue et Satigny.
- Pour répondre à la question de **Mme C. Mathez** concernant les défibrillateurs, deux nouveaux appareils seront installés sous peu, le premier vers l'arrêt de bus situé devant le Péché Mignon, le second vers le local de pétanque.

## 5. Représentation du Conseil municipal à la Fondation immobilière

**M. A. Baudet** donne lecture de la réponse de l'Exécutif, qui s'est renseigné auprès du SAFCO :

« Les statuts de la Fondation immobilière prévoient à leur article 9 que la Fondation est administrée par un conseil de 7 à 9 membres, composé de 1 membre de l'Exécutif communal, de 2 membres élus par l'Exécutif communal, de 3 membres élus par le Conseil municipal dont au moins 2 Conseillers municipaux et de 1 à 3 membres désignés par cooptation par le Conseil de Fondation.

**MM. A. Baudet, P. Droze** et **Jérôme Schöni** ont été élus pour représenter le Conseil municipal.

Au vu du changement de statut de **M. J. Schöni**, il convient de le réélire pour représenter le Conseil municipal comme étant le représentant qui n'est pas Conseiller municipal parmi les trois membres choisis.

Les statuts n'imposent pas de lieu de domicile. Le fait que la personne choisie ne vive pas sur le territoire de la commune de Choulex ne pose par conséquent aucun problème.

Pour les suites à donner, le Conseil municipal peut donc voter pour maintenir **M. J. Schöni** à cette fonction de représentant du Conseil municipal au Conseil de la Fondation immobilière. Vu la participation de deux Conseillers municipaux, il peut être le troisième représentant qui n'a pas l'obligation d'être lui-même Conseiller municipal.

Cela dit, un autre candidat ou une autre candidate peut également se présenter pour le remplacer. Le Conseil municipal devra alors voter pour choisir son troisième représentant parmi les candidats qui se présentent.

Dans tous les cas, conformément à l'article 10 des statuts de la Fondation, les trois représentants du Conseil municipal finissent leur mandat au 31 décembre 2025. Un nouveau choix devra être fait avec la nouvelle législature qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2025. »

**Mme N. Favre** constate que **MM. A. Baudet** et **P. Droze** pourraient ne plus être Conseillers municipaux à partir du 1<sup>er</sup> juin. Ils continueront néanmoins à représenter le Conseil municipal au sein du Conseil de Fondation jusqu'au 31 décembre 2025.

**M. C. Senglet** répond par l'affirmative.

**Mme C. Mathez** demande si les élus qui ne feront plus partie du Conseil municipal devront tout de même assister aux séances plénières jusqu'au 31 décembre.

**M. C. Senglet** répond par la négative et précise que le Conseil municipal pourra leur demander des notes et rapports sur leurs activités au sein du Conseil de Fondation.

En l'absence d'autre question, **M. A. Baudet** procède au vote.

**Le Conseil municipal décide par 0 voix pour, 4 abstentions et 7 voix contre de ne pas élire de représentant supplémentaire au sein du Conseil de Fondation.**

## 6. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

**Mme C. Mathez** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Aménagement-Mobilité (AM)

**M. J. Binder** indique que la commission ne s'est pas réunie.

Animation-Culture-Sports (ACS)

**M. B. Theus** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Bâtiments-Préavis (BP)

**M. L. Déruaz** indique que la commission s'est réunie le 10 mars. Le procès-verbal n'ayant pas été validé, il présentera son rapport lors de la prochaine séance.

Finances-Sécurité (FS)

**Mme F. Pilly Schluep** annonce que la commission s'est réunie le 10 mars. Le procès-verbal n'a pas encore été validé. La commission a préavisé favorablement le crédit budgétaire qui sera voté sous le point 7a.

Information-Naturalisations (IN)

**Mme C. Schaub** indique que la commission s'est réunie le 10 mars afin d'étudier une demande de naturalisation qui sera présentée sous le point 11.

Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

**M. Q. Meylan** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

**Mme L. Comin** informe que la commission ne s'est pas réunie.

Sociale-Aînés (SA)

**M. P. Droze** indique que la commission ne s'est pas réunie. La prochaine séance, qui portera sur les subventions, est fixée au 28 avril.

Fondation immobilière

### **Commission des travaux**

**M. A. Baudet** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

### **Bureau de la Fondation**

**Mme A. Meylan** indique que le Bureau ne s'est pas réuni.

### **Commission attribution des logements**

**M. P. Droze** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Comité de pilotage entrée ouest

**Mme L. Comin** annonce que le groupe de pilotage s'est réuni le 19 février. Ayant reçu le procès-verbal de la séance du 22 janvier (n° 14), elle évoque les points traités :

- avancement du PLQ ;
- avancement du projet de parking et sa nouvelle disposition, avec un élargissement de la partie centrale sur la partie publique, protection incendie avec les différentes options, installations électriques et alimentation des bornes d'électromobilité, boîtiers de recharge pour les vélos électriques ;
- salle polyvalente : nouvelles implantation et morphologie, division de la salle et mutualisation du mobilier ;
- bâtiments locatifs : nouvelle disposition de certains appartements et des halls d'entrée ;
- crèche : modifications apportées suite à la séance avec le SASAJ.

**Mme Y. Guibert Mongilardi** présente le contre rendu de la séance du 19 février, à savoir la présentation de l'atelier Plum des plans de revêtement des sols et des cheminements entre les immeubles : il s'agit de pavés semi-drainants qui présentent une bonne absorption de l'eau, avec des joints en gravier. Ce revêtement est compatible avec l'accès des pompiers. La commune a mis en garde l'atelier Plum concernant le choix de ce genre de revêtement qui doit assurer un confort de circulation, notamment aux résidents de l'immeuble seniors qui accueillera sans doute des personnes à mobilité réduite (PMR). L'atelier assure que ce type de revêtement permet de respecter les normes d'accessibilité pour les PMR.

En fin de séance, **M. Pascal Tanari** a évoqué le courrier daté du 10 février envoyé par l'OU qui a été transmis à la commune. Cette lettre contient des informations sur les échanges entre l'OCAN au sujet du mésobromion. **M. P. Tanari** a suggéré à l'Exécutif de manifester par écrit son mécontentement, car ce sujet traîne depuis l'automne passé. La lettre de **M. C. Senglet** a été transmise, avec les autres courriers, par le secrétariat.

## **7. Projets de délibérations, de motions et de résolutions**

- a) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 destiné à couvrir le coût des travaux pour la construction d'un éco-point au chemin de la Messin (projet de délibération n° 311/25)

**M. A. Baudet** donne lecture du projet de délibération N° 311/25.

**M. J. Binder** souhaiterait savoir pourquoi presque six mois se sont écoulés entre la délivrance de l'autorisation de construire et l'ouverture de l'appel d'offres.

**Mme D. Krähenbühl** répond que ce délai est dû au bureau qui était chargé de l'appel d'offres.

En l'absence d'autre remarque ou question, **M. A. Baudet** propose de passer au vote.

*Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu la nécessité d'établir un nouvel éco-point au chemin de la Messin afin de mieux couvrir le périmètre en termes d'accès à des éco-points pour le tri des déchets,*

vu l'autorisation de construire – DD/332107/1 – délivrée le 18 juin 2024 pour la construction de trois bennes enterrées et destinées aux déchets ménagers, aux déchets du papier et aux déchets en verre,

vu l'appel d'offres sur invitation ouverte le 11 décembre 2024,

vu que l'entreprise choisie a présenté un devis articulant un coût estimé à **44'470.- francs**,

vu que le crédit prévu dans le budget 2024 n'a pas pu être utilisé dans l'année visée,

vu la Commission Agriculture-Environnement-Développement durable du 5 février 2024,

vu la Commission Finances-Sécurité du 10 mars 2025,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal **décide par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour combler le besoin financier afin d'entreprendre les travaux de construction de l'éco-point au chemin de la Messin, pour un montant de **45'000.- francs** dans les comptes de l'exercice 2025.
2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement « Achat containers, éco-points », n° rubrique 7301.00.31110.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

## **8. Présentation des comptes 2024 de la commune**

**M. C. Senglet** présente les comptes 2024 qui sont encore provisoires en commentant les rubriques qui présentent des différences significatives avec le budget. Les comptes sont présentés sous le format 2F 2N.

**M. A. Baudet** souhaiterait plus de détails sur la rubrique n° 35.36.

**M. C. Senglet** précise qu'il s'agit de la subvention de Fr. 5'000.- à la paroisse catholique et de Fr. 5'000.- à la paroisse protestante, soit Fr. 10'000.- en tout.

En conclusion, les comptes présentent un total de charges de Fr. 5'607'409,15, un total de revenus de Fr. 7'788'407,12, soit un excédent de revenus de Fr. 2'180'997,97. **M. C. Senglet** souligne que cet excédent de revenus aura un impact sur la péréquation 2026, ce qui pénalisera le futur budget. Il recommande vivement à la prochaine législature de modifier au besoin la méthode d'amortissement selon les prévisions 2026, 2027 et 2028. Les deux méthodes sont les suivantes : amortissements fixes sur le nombre d'annuités ou amortissements dégressifs. Le Conseiller administratif qui sera en charge des finances communales déterminera la meilleure solution avec le service financier afin d'impacter le moins possible les comptes.

Le tableau détaillé sera mis demain matin à la disposition des élus sur CMNet. Ceux-ci voudront bien transmettre leurs éventuelles questions avant la prochaine séance de la commission Finances-Sécurité, fixée au 7 avril. Concernant la trésorerie, **M. C. Senglet** se tient en toute transparence à l'entière disposition des élus, étant précisé que le projet « entrée Ouest » nécessitera de gros investissements ces prochaines années.

## **9. Propositions du Maire et des Adjointes**

Néant.

## **10. Propositions individuelles et questions**

**Mme L. Comin** annonce que les jeunes seront accueillis, comme chaque année, pour leur majorité civique le 15 avril prochain à 18h30. Les élus sont cordialement

invités à se joindre aux membres de la commission Scolaire-Jeunesse-Petite enfance pour cette agape.

**M. C. Senglet** remercie ceux-ci de s'inscrire à l'avance pour des raisons organisationnelles.

**Mme C. Schaub** espère que la rencontre avec les gardes ruraux ne sera pas oubliée.

**Mme D. Krähenbühl** confirme que le rendez-vous sera fixé avant la fin de la législature.

**Mme C. Schaub** regrette la présence de nombreuses déjections canines, malgré les actions des gardes ruraux. Que serait-il possible de faire afin d'encourager les propriétaires de chiens à ramasser celles-ci ? **Mme C. Schaub** suggère l'installation d'une poubelle et d'une caninette à proximité du banc situé sur le chemin de l'Ancienne-Grange.

**Mme A. Meylan** prend note de cette demande.

**Mme C. Schaub**, qui a évoqué avec plusieurs habitants la place de jeux pour les petits enfants au stade, pense que la commune pourrait tout de même trouver un endroit pour en installer une, car cela répondrait à un besoin.

**Mme C. Schaub** indique que Genève Environnement propose des paniers nids à cigognes qui peuvent être installés sur les toits. Une trentaine se sont arrêtées dans la région. Des endroits pourraient peut-être être identifiés sur la commune pour en installer quelques-uns.

*En l'absence de public, M. A. Baudet clôt le procès-verbal à 20h25.*

*Le huis clos est prononcé.*

## **11. Naturalisations (huis clos)**

*Le huis clos est levé.*

Séance clôturée à 20h33.